

Mars 2016

**Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Commune de  
**SANCY**

**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

Document conforme à celui annexé  
 à l'arrêté municipal du 21/03/2016

PORTANT MISE A JOUR  
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,  
 Daniel MATHERON




Toutes vos correspondances sont à adresser à :  
 DDT de Meurthe-et-Moselle  
 Case officielle n° 60025  
 54035 Nancy cedex

Localisation du service :  
 Place des Ducs de Bar à Nancy  
 Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30  
 Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT  
 Sources : IGN/SCAN25 - Edition 2015  
 PLAN LOCAL D'URBANISME / SERVITUDES  
 EK - 17/03/2016

Echelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires  
 dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet  
 au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions  
 ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

**Légende :**

- AC1 - Données STAP 54 - 2014
- AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (édifices)
- AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- I4 - Données RTE - 2014
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - Données DDT 54 - 2014
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (antenne)
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km

**Pour information :**

- Forêts relevant du régime forestier

